

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 12 juin 2023

Objet

**Modification du
tableau des effectifs
création et
suppression de
postes suite
décisions
d'avancements de
grade, réussite
concours et
évolution des
services**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 juin 2023 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT – Jean Claude GALAN – Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE – Martine CHEVAUCHERIE – Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT – Jean-Michel MEYRE – - Hervé DROILLARD – Nadine GRENOUILLEAU – Nathalie BIJOUX - Nicole BONNAL – Christophe BAGILET - Vincent BUNEL -Olivier SAILHAN – Josette DURLIN –Justine ADENIS – Monique FRENEL - Catherine ARNOLD – Jonathan SINSOU — Patrick DANDY

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nathalie LACUEY à Andrée COLLIN - Fatima SABI à Hervé DROILLARD - Céline PROUHET à Vincent BUNEL - Ahmed ASFOR à Alexandre BOURIGAULT – Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE - Kamel MEHERZI à Nicole BONNAL – Cédric JUIF à Pascal CAVALIERE – Séverine CASTAGNET à Catherine ARNOLD

Absent excusé : Régis DESCLAUX DE LESCAR – Alexandre LEDOUX Nicolas CALT

Mme Justine ADENIS a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

1/ Avancements de grade et réussite concours

Sachant que, comme chaque année, Monsieur le Maire souhaite nommer un certain nombre d'agents de la collectivité au titre d'un avancement de grade, promotion interne ou réussite de concours ou examen,

Sachant qu'il est nécessaire de modifier au-préalable le tableau des effectifs en vue de promouvoir les agents communaux à compter du 1^{er} septembre 2023,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

<u>Filière Administrative</u>	<u>Catégorie</u>	<u>nombre</u>	<u>CREATION / SUPPRESSION</u>
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Création
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	Suppression
Rédacteur	B	2	Création
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Création
Adjoint administratif	C	1	Suppression
<u>Filière Technique</u>	<u>Catégorie</u>	<u>nombre</u>	<u>CREATION / SUPPRESSION</u>
Agent de maîtrise principal	C	1	Création
Agent de maîtrise	C	4	Création
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	Création
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	Création
Adjoint technique	C	2	Suppression
<u>Filière Culturelle</u>	<u>Catégorie</u>	<u>nombre</u>	<u>CREATION / SUPPRESSION</u>
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	2	Création
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	1	Suppression
<u>Filière Sécurité</u>			
Brigadier Chef Principal	C	1	Création
Gardien Brigadier	C	1	Suppression

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunie en date du 24 Mai 2023 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs selon les conditions ci-dessus exposées, à compter du 1^{er} septembre 2023.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

Nombre de votants : 30
Suffrages exprimés : 30
Pour : 30 unanime
Contre :
Abstention :

: **POUR EXTRAIT CONFORME :**
A la Mairie de FLOIRAC, le 13 juin 2023

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

